

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Alpha Vaculoy Wavesolder Sn100 1kg 25kg

1. Identification de la préparation et de la société

Nom du produit : Alpha Vaculoy Wavesolder
Sn100 1kg 25kg

Code : 51720

Head Office : **Cookson Electronics**
Forsyth Road
Sheerwater
Woking
Surrey
England
GU21 5RZ
Tel: +44(0)1483 758400
Fax: +44(0)1483 728837

Producteur : Cookson Electronics Assembly
Materials Group
Naarden Manufacturing Site
Energiesstraat 21
1411 AR Naarden
The Netherlands
Tel: +31 (35) 695 5411
Fax: +31 (35) 694 8451

Personne compétente : shosken@cooksonelectronics.com

Utilisations : brasage tendre

2 Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Contact avec la peau : Non irritant pour la peau.

Données toxicologiques : Non disponible.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3 Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Substance

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
Europe étain Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	7440-31-5	80 - 100	231-141-8	Non classé.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

Date d'édition : 07/07/2011.

1/7

4. Premiers secours

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables : Aucun connu.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions relatives à l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Grand déversement accidentel : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
Europe	
étain	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s).
Suède	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Danemark	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Norvège	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
France	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Pays-Bas	
tin	Nationale MAC-lijst (Pays-Bas, 1/2004). Notes: TGG: 2 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms
Allemagne	
tin	TRGS900 MAK (Allemagne, 9/2003). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction
Finlande	
étain	Työterveyslaitos (Finlande, 2002). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s). Työterveyslaitos, Sosiaali- ja terveysministeriö (Finlande, 8/2007). Notes: calculated as Sn TWA: 2 mg/m ³ , (calculated as Sn) 8 heure(s).
Royaume-Uni (RU)	
étain	EH40-OES (Royaume-Uni (RU), 2002). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s). STEL: 4 mg/m ³ 15 minute(s).
Autriche	
étain	GKV_MAK (Autriche, 9/2007). STEL: 4 mg/m ³ , 4 fois par équipe, 15 minute(s). Forme: inhalable fraction TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: inhalable fraction
Suisse	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Belgique	
étain	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2007). Absorbé par la peau. Valeur limite: 2 mg/m ³ 8 heure(s).
Espagne	
étain	INSHT (Espagne, 1/2008). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s).
Turquie	

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

étain	NIOSH REL (États-Unis, 6/2008). TWA: 2 mg/m ³ 10 heure(s).
République Tchèque	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Irlande	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Italie	
étain	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s).
Estonie	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Lituanie	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Slovaquie	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Hongrie	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Pologne	
étain	Ministra Pracy i Polityki Społecznej (Pologne, 9/2007). Notes: calculated as Sn TWA: 2 mg/m ³ , (calculated as Sn) 8 heure(s). Forme: smokes and dusts
Slovénie	
tin	Uradni list Republike Slovenije (Slovénie, 1/2000). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction
Lettonie	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Grèce	
étain	PD 90/1999 (Grèce, 8/2007). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s).
Portugal	
étain	Instituto Português da Qualidade (Portugal, 3/2007). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Recommandé: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. <1 heures Temps avant transpercement: vinyle jetable
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Recommandé: écran facial EN 166 3 9 -B
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: général
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Argenté.
- Odeur** : Aucune.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point de fusion** : 232°C (449.6°F)
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Teneur en COV** : 0 % (w/w)

10. Stabilité et réactivité

- Stabilité** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Signes/symptômes de surexposition

- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.

12. Informations écologiques

Écotoxicité en milieu aquatique

Biodégradabilité

- Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.
AOX : Le produit ne contient pas d'halogènes liés par une fonction organique pouvant conduire à une valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

13. Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

- Catalogue Européen des Déchets** : 10 08 11 crasses et écumes autres que celles visées à la rubrique 10 08 10

- Déchets Dangereux** : Oui.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA	Non réglementé.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Utilisation du produit : Applications industrielles.

Autres Réglementations UE

Phrases d'avertissement supplémentaire : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Allemagne

Classe de risques pour l'eau : nwg Annexe No. 3

Instructions techniques sur le contrôle de la qualité de l'air : TA-Luft Nombre 5.2.1: 100%

Italie

Directive sur le contrôle des émissions : Non classé.

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe : Non attribué.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe : Non attribué.

Historique

Date d'impression : 09/07/2011.

Date d'édition : 07/07/2011.

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.

Version : 2

Élaborée par : Simon Hosken
Environmental, Health and Safety Manager

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Références

Preparation contains solely TSCA and REACH 1907/2006 listed substances.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.